

## Médecins-relais

# Restitution de la journée médecins-relais 2016

**La 4<sup>ème</sup> réunion médecins-relais s'est tenue le 2 juin dernier à Paris, et a réuni, en dépit des grèves et des intempéries, quarante cinq médecins membre du réseau pour échanger autour des évolutions en cours et à venir pour la Santé au Travail. Plus de 80 s'étaient inscrits.**

### Évolutions législatives et réflexions menées au Cisme

La journée s'est ainsi ouverte sur un panorama des actualités juridiques en Santé-Travail, présenté par le Directeur général du Cisme, Martial Brun.

C'est aujourd'hui le débat sur la loi El Khomri qui remet en jeu cette évolution du cadre juridique des Services. Au 2 juin, c'est la Commission des Affaires Sociales du Sénat qui débat sur les amendements déposés. Au 21 juin, le texte est toujours débattu en séance au Sénat. Si les deux chambres ne parviennent pas à un accord, une commission mixte paritaire sera ouverte, et si celle-ci échoue, l'Assemblée nationale statuera. La promulgation est estimée dans le courant de l'été. Si elle emporte l'article 44 sur la "médecine du travail", il faudra néanmoins attendre ensuite la phase réglementaire, car ce sont les décrets en Conseil d'état, qui supposent une consultation du Coct, qui conditionneront par exemple, ce que l'on entendra par poste à risque, le niveau d'intervention des médecins du travail à l'embauche... et donc l'applicabilité du texte. Les échanges dans la phase réglementaire devront se nourrir d'éléments de connaissance scientifique dans le champ de la prévention

des risques professionnels afin de déterminer au mieux des critères pertinents d'intervention.

On retiendra qu'une note commune du Coct, partagée par l'ensemble des organisations patronales et salariées, à l'exception de FO et UPA, fait le constat de l'insuffisance de la ressource médicale et prône l'adaptation du suivi médical au cas du salarié, donc la fin du systématisme (cf. IM avril 2016, page 3).

Depuis 2013, le Cisme porte l'idée d'un employeur qui déclare le salarié, le type de contrat, les risques... mais d'une prise en charge revenant au SSTI et d'un suivi individuel adapté défini par le médecin du travail, supporté par son expertise et sa spécialisation, et comprenant des Actions en Milieu de travail. Cette représentation du système s'est cristallisée dans la "Stratégie Globale d'Intervention", sur laquelle est revenue en seconde partie de matinée le Docteur Corinne Letheux, médecin-conseil du Cisme. Elle consiste notamment en un balayage des postes et des salariés des entreprises, par des visites de poste et repérage des situations de travail en entreprise et un suivi régulier de l'état de santé de chaque salarié en fonction de la situation données. Il s'agit d'une combinaison d'actions en milieu de travail et d'actions de suivi de l'état de santé, les deux types pouvant être collectives ou individuelles. Un résumé détaillé de la stratégie est à retrouver dans les Informations Mensuelles de Mai 2015, pages 2 et 3.

De manière plus générale, le Docteur Letheux est revenu sur les thèmes de réflexion menées au sein du Cisme, que ce soit par le prisme des groupes ASMT (Action en Milieu de travail) Er-

gonomie, Toxicologie, Fiches Médico-Professionnelles..., ou des Commissions Ressources Humaines, Représentation régionale et nationale des SSTI, Communication, Financement, Démarche de Progrès en Santé au Travail. On retiendra par exemple, les travaux du groupe Ergonomie, qui visent à identifier ou créer des outils méthodologiques pour décliner le Plan Santé Travail en direction des TPE, et PME et Grandes entreprises, ou les travaux des groupes Thésaurus, qui veillent à la mise à jour d'un langage commun entre SSTI pour permettre la traçabilité, le croisement des données... Les réflexions menées au sein du Cisme visent ainsi à élaborer ou relayer des outils partagés pour des diagnostics communs et des représentations cohérentes et collectives des SSTI à l'échelle régionale et nationale.

### Place des SSTI dans les enquêtes et le 3<sup>ème</sup> Plan Santé au Travail

La seconde partie de la journée a bénéficié des interventions de la Dares et de la DGT pour parler respectivement de l'enquête SUMER et du PST 3.

Mmes Sarah Memmi et Géraldine Labarthe sont en effet venues présenter le dispositif SUMER, enquête renouvelée sur la période 2016-2017, qui contribue à améliorer la prévention et la santé des salariés par la connaissance des expositions professionnelles, qu'il décrit par profession, secteur d'activité, taille des entreprises, type de contrat etc., et permet de suivre au fil du temps. La cartographie des risques professionnels, ainsi établie, sert au diagnostic national et à l'élaboration des projets de Service ou des CPOM. La collecte de données s'appuie sur l'expertise (et le volontariat) du médecin du travail, qui a la possibilité d'impliquer son équipe pluridisciplinaire, et se fait par le renseignement d'un auto-questionnaire par le salarié avant l'examen médical, puis d'un second questionnaire renseigné par le médecin du travail.

Reconnue d'utilité publique et labélisée de qualité statistique, l'enquête Sumer 2016-2017 présente une mise à jour des questionnaires pour tenir





Dr Corinne Letheux et Mme Bénédicte Legrand-Jung.

compte des données acquises de la science et des nouvelles réglementations. A l'issue de leur intervention, Mme Memmi et Mme Labarthe ont décrit l'auto-questionnaire et le questionnaire principal SUMER, ainsi que la bibliographie des travaux réalisés à partir de la précédente édition. Ces documents sont téléchargeables sur la page médecins-relais du site Cisme. Un focus détaillé sur l'enquête Sumer 2016-2017 est à retrouver dans les IM du mois d'avril 2016, pages 4 et 5.

La journée s'est conclue avec la participation de Mme Bénédicte Legrand-Jung, sous-directrice des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail (DGT), avec un retour sur le Plan Santé au Travail 2016-2020 qui, axé sur la prévention, inclut plus largement la contribution des SSTI. Officiellement lancé en décembre dernier, ce PST 3 présente trois innovations majeures : un infléchissement en faveur de la prévention (privilegiée à une logique de réparation), une mise en avant d'une approche positive et non pathogène du travail, et une élaboration appuyée par les partenaires sociaux pour garantir son équilibre et son efficacité.

On rappellera notamment ses actions : 3.5 : renforcer les Services de santé au travail (*"poursuivre la réforme afin de renforcer l'efficacité préventive des actions de suivi de l'état de santé des salariés et des actions menées en milieu de travail"*), 3.10 :

recenser, rationaliser et harmoniser les données existantes en matière de veille et d'expertise en santé/sécurité au travail (*"rendre les données plus directement opérationnelles en les mettant à disposition des acteurs de la prévention en entreprises, en particulier les Services de Santé au travail"*) et 3.11 : consolider le système d'information permettant la structuration et l'exploitation des données d'activité des SST (*"Intégrer dans les données issues notamment des rapports d'activité, des fiches d'entreprise, en intégrant le dossier médical en santé au travail (...) afin de consolider des indicateurs nationaux"*).

Cette 4<sup>ème</sup> réunion des médecins-relais aura ainsi constitué un réel et long temps d'échange entre les médecins des SSTI, le Cisme et les institutions, et permis de dégager des pistes de travail et de communication pour le réseau. Si le constat de "formalité impossible" est à présent entendu de tous, il appartient maintenant aux Services de parler de "mission possible", d'être illustratifs de ce qu'ils sont capables de faire, et réalisent au quotidien. Le Cisme a ainsi renouvelé son appel à alimenter une rubrique "Succès de la prévention" au sein des IM et du site Internet, et sa volonté de relayer les actions et réussites des SSTI. Les prochaines Journées Santé-Travail des 18 et 19 octobre 2016 devraient en constituer une forte illustration. ■



## Parution

### Chef d'entreprise TPE-PME La Santé au travail dans les TPE et PME

Chefs d'entreprise TPE - PME

*La Santé au travail  
dans les TPE et PME*



*Vous venez d'embaucher votre premier salarié ?  
Découvrez les enjeux de la Santé au travail*

Éditions **DOC/S**

# Nouveau

Édition 2016

Cette brochure spécialement rédigée pour les Chefs d'entreprise des TPE et PME, les renseignera sur :

- leurs obligations dans le domaine de la Santé au travail,
- leur partenaire : le service de Santé au travail interentreprises,
- les risques professionnels à prévenir,
- le suivi de l'état de santé de leurs salariés à mettre en œuvre.

Éditions **DOC/S**  
www.editions-docis.com